Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL32-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

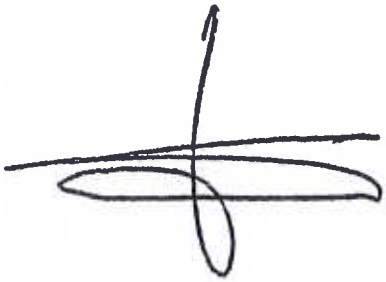
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL32-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL32-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

EAU

EAU ET ASSAINISSEMENT : TARIFS DES PRESTATIONS

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 15 décembre 2022, modifiée le 8 février puis le 19 décembre 2024, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a validé des tarifs relatifs à des prestations réalisées par la Direction de l'eau et de l'assainissement dans le cadre de l'exploitation du service. Il s'agit, par exemple, de la réalisation de nouveaux branchements, de la pose de compteurs, de prestations complémentaires identifiées dans le règlement de service (frais d'accès au service, ...), de travaux divers...

Des adaptations doivent être réalisées afin d'adapter certains tarifs à l'évolution des coûts de la vie et de pourvoir facturer de nouvelles prestations réalisées.

Les recettes issues de ces prestations seront affectées aux Budgets annexes « Régie » de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les propositions de grille tarifaire et leur périmètre d'application sont annexées à la présente délibération :

Annexe 1 - Eau potable
Annexe 2 - Assainissement Collectif

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets, Eau, Assainissement du 11 décembre 2025 et suite à l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Communautaire, il vous est proposé,

- *de valider le projet de grilles tarifaires jointes à la présente délibération, avec prise d'effet au 1er janvier 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL32-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 - ANNEXE 1 à la délibération n°XX

	EAU POTABLE		
	tous les tarifs indiqués sont en € HT	unité	Montant € HT
1	**Branchements d'eau potable**		
	Le prix comprend le terrassement en tous terrains. Il inclut la fourniture et pose des éléments suivants : *Les pièces nécessaires au raccordement sur la conduite d'alimentation* *Le remblaiement de la tranchée et la réfection de voirie suivant les prescriptions du règlement de voirie* *La canalisation de branchement, le robinet d'arrêt avant compteur, le clapet antipollution et le compteur dans borne de façade ou un citerneau (si infaisabilité technique de la borne de façade)*		
1.1	Raccordement au réseau d'eau potable en diam 19/25	Forfait	1 515,00 €
1.2	Raccordement au réseau d'eau potable en diam 26/32	Forfait	1 715,00 €
1.3	Raccordement au réseau d'eau potable en diam 32/40	Forfait	1 820,00 €
1.4	Raccordement au réseau d'eau potable en diam 42/50	Forfait	1 920,00 €
2	**Plus-value au prix de branchement pour pose citerneau avec plusieurs compteurs**		
2.1	Pour pose citerneau 2 compteurs	Plus-value	125,00 €
2.2	Pour pose citerneau 3 compteurs	Plus-value	220,00 €
2.3	Pour pose citerneau 4 compteurs	Plus-value	275,00 €
2.4	Pour pose citerneau de plus de 4 compteurs (cette plus value s'entend en plus de la plus value pour le citerneau 4 compteurs)	Plus-value	*275,00 € + 91,00 €/compteur supp.*
3	**Raccordement de lotissement, zone d'activité, ou d'immeuble collectif**		
	Le prix comprend le terrassement en tous terrains. Il inclut la fourniture et pose des éléments suivants : *Les pièces nécessaires au raccordement sur la conduite d'alimentation* *Le remblaiement de la tranchée et la réfection de voirie suivant les prescriptions du règlement de voirie* *La canalisation de raccordement, la vanne d'arrêt* ***le cout du compteur est à ajouté au forfait ci dessous***		
3.1	sur diamètre jusqu'à 53 mm	Forfait	2 000,00 €
3.2	sur diamètre de 60 à 110 mm	Forfait	2 890,00 €
3.3	sur diamètre de 111 à 160 mm	Forfait	3 220,00 €
3.4	sur diamètre supérieur à 160mm	Forfait	3 555,00 €
4	**Plus value pour pose de chambre de comptage pour compteur général**		
4.1	diamètre du compteur jusqu'à 65mm	Plus value	410,00 €
4.2	diamètre du compteur 80mm	Plus value	665,00 €
4.3	diamètre du compteur 100mm	Plus value	780,00 €
5	**Intervention sur branchement existant**		
5.0	Pose ou remplacement d'un compteur à la demande de l'abonné		
5.1	pour compteur DN 15 mm	Forfait	90,00 €
5.2	pour compteur DN 20 mm	Forfait	110,00 €
5.3	Pour compteur DN 30 mm	Forfait	225,00 €
5.4	Pour compteur DN 40 mm	Forfait	315,00 €
5.5	Pour compteur DN 50 mm	Forfait	460,00 €
5.6	Pour compteur DN 65 mm	Forfait	570,00 €
5.7	Pour compteur DN 80 mm	Forfait	900,00 €
5.8	Pour compteur DN 100 mm	Forfait	1 400,00 €
5.9	Plus value pour fourniture du dispositif de comptage sur colonne (robinet arret, compteur, clapet, robinet après compteur)	Plus value	90,00 €
5.10	Fourniture Col de Cygne ou bouche de puisage pour diamètre inférieur à 50 mm	Forfait	60,00 €
5.11	Suppression d'un branchement d'eau potable existant	Forfait	1 535,00 €
5.12	Remplacement d'un citerneau à la demande de l'abonné	Forfait	315,00 €
5.13	Modification d'un branchement existant à la demande de l'abonné	Forfait	920,00 €
5.14	Pose ou remplacement d'une borne de façade à la demande de l'abonné (encastrement à la charge de l'abonné)	Forfait	760,00 €
5.15	Remplacement d'une pièce de la borne de façade		150,00 €
5.16	Contrôle de conformité d'une installation privative	Forfait	125,00 €
6	**Frais d'accès au service**		
6.1	Frais d'accès au service	Forfait	50,00 €
7	**Prestations liées au système de comptage avec déplacement d'un agent technique**		
7.1	Déplacement et intervention à la demande de l'abonné (vérification d'index, nouveau relevé de compteur en dehors de la relève annuelle…)	Forfait	50,00 €
7.2	Frais de déplacement en cas d'absence de l'usager au RDV fixé	Forfait	50,00 €
8	**Tarifs liés aux interventions de personnel technique ou administratif , non imputables au service**		
8.1	Main d'œuvre heure normale	à l'heure*	*60,00 €*
8.2	Main d'œuvre dimanche et jours fériés	à l'heure*	*90,00 €*
8.3	Main d'œuvre de nuit (22h à 6h)	à l'heure*	*120,00 €*
8.4	Encadrement heure normale	à l'heure*	*80,00 €*
8.5	Encadrement dimanche et jours fériés	à l'heure*	*120,00 €*
8.6	Encadrement de nuit (22h à 6h)	à l'heure*	*160,00 €*
8.7	Analyse d'eau potable suite à suspicion de pollution engageant la responsabilité d'un tiers	selon devis du labo	selon devis du labo
8.8	Contrôle de désinfection - Prélèvement et analyse	forfait par analyse	200,00€
8.9	Forfait réparation branchement	Forfait	750,00 €
8.10	Forfait réparation branchement nuit/WE/JF	Forfait	1 125,00 €
8.11	Forfait réparation conduite	Forfait	3 000,00 €
8.12	Forfait réparation conduite nuit/WE/JF	Forfait	4 500,00 €
9	**Contrôle des dispositifs de comptage**		
9.1	Etalonnage du dispositif de comptage (y/c dépose et repose)	Forfait	505,00 €
9.2	Contrôle jaugeage du compteur	Forfait	100,00 €
9.3	Expertise de compteur (conformité aux spécifications de précision en vigueur)	Forfait	500,00 €
	Tarifs spécifiques		
10	**Tarifs liés aux opérations de puisage d'eau potable sur le réseau public**		
10.1	Nouvelle carte d'accès au service / carte perdue	Forfait	40,00 €
10.2	rechargement (hors taxes et redevances)	prix au m3	2,00 €
11	**Hydrants**		
11.1	Pose hydrant avec prise en charge sur conduite	Forfait	4 000,00 €
11.2	Remplacement hydrant existant	Forfait	3 000,00 €
11.3	Forfait réparation hydrant (capot, clapet de pied, bouchons, …) pièces + MO	Forfait	550,00 €
12	**Prestations diverses**		
12.1	Frais de fermeture ou ouverture de branchement à la demande de l'usager	Forfait	50,00 €
12.2	Frais de fermeture ou ouverture de branchement pour non respect du règlement de service	Forfait	100,00 €
12.3	Frais pour impression et expédition duplicatas de factures de l'année N et N-1*	P.U/fact	10,00 €
12.4	Impossibilité ou refus d'accès au compteur avant mise en demeure de fermeture de branchement (végétation, enrobé, paillage, accès via badge ou clés, etc…)	Forfait	50,00 €
12.5	Modification ou dégradation du système de comptage y compris dispositif de relevé à distance (démontage, vol, décomptage, suppression clapet anti-retour..) DN<50	Forfait	150,00 €
12.6	Modification ou dégradation du système de comptage y compris dispositif de relevé à distance (démontage, vol, décomptage, suppression clapet anti-retour..) DN>=50	Forfait	300,00 €
12.7	Utilisation de l'eau sur le domaine public sans système de comptage (piquage non autorisé)et/ou prise d'eau sans autorisation sur poteau incendie	Forfait	1 000,00 €
12.8	déplacement injustifié d'un agent dans le cadre de l'astreinte pour intervention sur système de comptage (non souscription d'abonnement…)	Forfait	150,00 €
12.9	Absence de notification par le nouveau syndic gestionnaire du PV d'assemblée générale de copropriété le désignant en qualité de mandataire - coût unitaire par copropriété mise à jour	Forfait	500,00 €
13	**Prestation regie d'exploitation directe**		
13.1	Frais administratif _gestion de dossier divers	Prix unitaire/facture	10,00€
13.2	Frais d'accès au châteaux d'eau pour accès à des installations techniques	Forfait 4Heures	400,00 €
13.2.1	Frais d'accès au châteaux d'eau pour accès à des installations techniques	Heure supplémentaire	75,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL32-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 - ANNEXE 2 à la délibération n°XX

	ASSAINISSEMENT		
	tous les tarifs indiqués sont en € HT	unité	Montant € HT
	Périmètre : toutes les communes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération		
1	**Branchement d'assainissement**		
	Ce prix comprend le terrassement en tous terrains pour un raccordement à un collecteur d'assainissement. *Ce prix comprend la fourniture et pose des éléments suivants :* *Le percement du collecteur ainsi que les pièces nécessaires au raccordement sur le collecteur d'assainissement.* *Le tuyau ainsi que le regard de visite équipé d'un tampon fonte pour trottoir* *Le remblaiement de la tranchée, la refection de chaussée , suivant les prescriptions du règlement de voirie.*		
1.1	Branchement jusqu'au diamètre 200 mm	Forfait	2 300,00 €
1.2	Pose d'une boite en branchement trois entrées	Plus-value	220,00 €
1.3	Pose d'une boite en branchement quatre entrées	Plus-value	290,00 €
2	**Pose boite de branchement sans branchement neuf**	Forfait	1 515,00 €
3	**Raccordement pour lotissement, ZA ou réseau collectif privé**		
3.1	Culotte de branchement et boite de DN 400	Forfait	3 600,00 €
3.2	Regard diamètre 1000 - tampon diamètre 600 - boite de DN 400	Forfait	4 250,00 €
3.3	Suppression d'un branchement d'assainissement existant	Forfait	2 020,00 €
4	**Modification et / ou déplacement d'un branchement existant à la demande de l'abonné**	Forfait	2 120,00 €
5	**Renouvellement boîte de branchement**	Forfait	1 500,00 €
6	**Diagnostic des branchements - Prix € HT**		
6.1	Diagnostic de branchement suite à un désordre signalé par l'abonné en partie privée	Forfait	150
7	**Contrôle de conformité des branchements - Prix € HT (taux TVA 10% si habitation + 2 ans (attestation du client)**		
7.1	Contrôle du branchement d'assainnissement d'une résidence individuelle (maison / appartement)	Forfait	175,00 €
7.2	Contrôle de conformité des branchements d'assainissement d'un immeuble collectifs	Forfait/ logement supplémentair	70,00 €
7.3	Contrôle de conformité des branchements ou à la demande du propriétaire ou lors d'une cession dans les établissements recevant du public (complexe hôtelier, loisirs, établissements scolaires…) autre que résidence individuelle ou collectif de logement et dans la limite de 15 points d'eau	Forfait	360,00 €
7.4	Coût unitaire par point de contrôle supplémentaire au-delà de 15 points d'eau (pour cession autre que résidence individuelle ou collectif de logement)	Unitaire	12,00 €
7.5	Contre-visite contrôle de conformité des branchements suite à un constat précédent de non-conformité (cession, neuf, à la demande du propriétaire…)	Forfait	80,00 €
7.6	Déplacement sans intervention	Forfait	55,00 €
8	**Tarifs liés aux interventions de personnel technique ou administratif du service en partie privée**		
8.1	Main d'œuvre heure normale	à l'heure*	60,00 €
8.2	Main d'œuvre dimanche et jours fériés	à l'heure*	90,00 €
8.3	Main d'œuvre de nuit (astreinte de 22h à 6h)	à l'heure*	120,00 €
8.4	Encadrement heure normale	à l'heure*	80,00 €
8.5	Encadrement dimanche et jours fériés	à l'heure*	120,00 €
8.6	Encadrement de nuit (22h à 6h)	à l'heure*	160,00 €
8.7	Forfait réparation branchement	Forfait	750,00 €
8.8	Forfait réparation branchement nuit/WE/JF	Forfait	1 125,00 €
8.9	Forfait réparation conduite	Forfait	3 000,00 €
8.10	Forfait réparation conduite nuit/WE/JF	Forfait	4 500,00 €
9	**Débouchage de réseau privé non imputable au service (préciser h ouvrée et h astreinte)**		
9.1	Débouchage de réseau privé manuel en heure ouvrée (selon disponibilité du service) -	à l'heure*	250,00 €
9.2	Débouchage de réseau privé avec camion hydrocureur y compris gestion des eaux pompées en heure ouvrée (selon disponibilité du service)	à l'heure*	505,00 €
9.3	Débouchage de réseau privé manuel en heure d'astreinte (selon disponibilité du service)	à l'heure*	375,00 €
9.4	Débouchage de réseau privé avec camion hydrocureur y compris gestion des eaux pompées en heure d'astreinte (selon disponibilité du service)	à l'heure*	750,00 €
10	**Réception des matières de vidange sur station d'épuration**		
10.1	Matières de vidange issues du curage d'installation d'assainissement non collectif	Tonne	30,00 €
11	**Prestation regie d'exploitation directe**		
11.1	Frais administratif _gestion de dossier divers	Prix unitaire/factur	10,00 €